

N° 39/11.10

PREAVIS N° 39/9.10

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ETUDE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
"PARC DES SPORTS"**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le mercredi 15 septembre 2010 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de 9 membres, à savoir Mme Anne-Françoise COSANDEY, MM. Philippe BECK, Pierre Marc BURNAND, Adrien BUSCH, Frederico DA CAMARA NERY, Cedric FAVRE, Nicola LOFOCO, Alain TROGER et Mme Eva FROCHAUX, présidente-rapporteur.

Nous remercions M. Yves PACCAUD, municipal en charge du Dicastère de l'aménagement du territoire et développement durable (ATD2), et Mme Lilli MONTEVENTI WEBER, cheffe de service ATD2 et urbaniste de la ville, pour la présentation du préavis, leurs réponses à nos questions et leurs explications sur bon nombre de points délicats.

1 PREAMBULE

La commission s'est penchée sur le préavis demandant un crédit de CHF 150'000.00 pour l'élaboration d'un PPA pour le "Parc des Sports". Ce terrain, jouxtant le lac et propriété de la Ville de Morges, est composé de 2 parcelles. La parcelle située au nord du PPA fait 138'884 m² et celle au sud, comprenant la piscine et le camping, 58'318 m², soit un total de 197'202 m².

Cette importante surface, qui représente la carte de visite de l'entrée sud-ouest de Morges, mérite d'être aménagée au mieux. L'élaboration de ce PPA s'avère d'une grande complexité, compte tenu de toutes les contraintes légales et des attentes multiples des usagers, publics et privés. Ces contraintes et ces attentes (hormis un objet) sont bien exposées dans le préavis.

2 TRAVAIL ET DISCUSSION DE LA COMMISSION

La commission s'est rapidement ralliée à la nécessité de l'étude demandée, vu l'enjeu majeur de ce projet. Ceci admis, la discussion s'est portée sur quelques points plus précis.

1^{er} point : aspect financier du mandat.

Bien que CHF 150'000.00 est la somme maximale pouvant être engagée sans appel d'offres, il a été difficile à la commission de comprendre comment cette valeur a été établie. Mme Monteventi Weber nous a répondu que son service a l'expérience de ces coûts.

2^e point : attribution du mandat.

Le choix du Bureau Esplanade Aménagement à Lausanne, sans appel d'offres, a surpris, bien que les motivations soient compréhensibles : ce bureau a déjà une grande connaissance du sujet, comme auteur du PDL SOM (PDL Sud-Ouest morgien) et du PPA En Bonjean.

Quant au choix d'un bureau lausannois plutôt que morgien, il nous a été répondu par la Direction ATD2 qu'il n'existe pas de bureau d'urbanisme à Morges réunissant toutes les compétences requises.

3^e point : consultation des intéressés.

Le préavis mentionne que les futurs utilisateurs seront consultés lors de l'élaboration du projet. La commission donne beaucoup d'importance à ce que toutes les personnes intéressées puissent participer en donnant leur avis.

4^e point : objectifs de l'étude.

Le but de ce préavis étant une étude globale intégrant l'ensemble des équipements susceptibles de trouver leur place au Parc des Sports, en vue d'un développement harmonieux et mieux coordonné du site, certains commissaires s'étonnent de trouver à de multiples reprises mention de la piscine couverte et pas d'allusion à la halle multifonctions, faisant actuellement l'objet d'une étude du SDRM (Schéma directeur de la région morgienne), qui n'était pas en possession de la Municipalité lors de l'élaboration du préavis. Ainsi, une partie de la commission demande que les objectifs de l'étude soient complétés avec la possibilité de créer une halle multifonctions, éventuellement en synergie avec la piscine couverte, ceci d'autant plus que cette étude nous engagera à très long terme.

5^e point : allée d'arbres du PDCom

Quelques commissaires se sont inquiétés du tracé d'arbres traversant les zones de sport du "Parc des Sports" dessiné sur la carte du nouveau PDCom (carte d'août 2010). Le municipal et la cheffe de service ont levé leurs craintes, attestant que le PDCom est un plan général non contraignant.

Après une discussion animée et malgré ces quelques points délicats, la commission se rallie à la demande du préavis et propose de l'accepter.

3 CONCLUSION

Convaincue de l'importance de voir aboutir rapidement ce projet pour rehausser la qualité de vie des Morgiens et l'attrait touristique de la ville, la commission s'est ralliée unanimement à la demande du préavis de la Municipalité.

La commission demande en sus de prendre en compte l'opportunité ainsi que la possibilité d'intégrer la halle multifonctions à l'étude du PPA.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude du plan partiel d'affectation "Parc des Sports";
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Eva Frochaux